

Comptes annuels 2017

Comptes annuels 2017

Bilan

Actif		31.12.2017	31.12.2016
		CHF	CHF
Actif circulant			
Liquidités	3.1	15'394'177	13'807'115
Créances résultant de livraisons et de prestations	3.2	88'650	198'071
Autres créances à court terme	3.3	251'102	744'086
Stocks	3.4	21'197	8'500
Comptes de régularisation actif	3.5	216'436	601'937
Total actif circulant		15'971'562	15'359'709
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	3.6	8'947'233	9'037'021
Immobilisations	3.7		
– Mobilier		83'231	95'451
– Matériel de bureau/informatique		54'351	53'213
– Terrain		450'000	450'000
Total actif immobilisé		9'534'815	9'635'685
Total actif		25'506'377	24'995'394
Passif			
		CHF	CHF
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes provenant de livraisons et de prestations		1'826'097	2'830'595
Dettes programmes à l'étranger	3.8	12'769'338	12'231'263
Autres dettes à court terme		82'236	48'619
Comptes de régularisation passif	3.9	719'172	417'439
Total capitaux étrangers à court terme		15'396'843	15'527'916
Capital des fonds			
Fonds avec affectation limitée	3.10	1'543'328	1'267'017
Total capital des fonds		1'543'328	1'267'017
Capital de l'organisation			
Réévaluation du terrain		449'999	449'999
Capital libre (général)	3.11	1'676'526	1'711'741
Capital lié (désigné) général	3.12	6'069'447	6'073'936
Résultat de l'exercice		370'234	-35'215
Total capital de l'organisation		8'566'206	8'200'461
Total passif		25'506'377	24'995'394

Compte d'exploitation

		2017	2016
		CHF	CHF
Produits d'exploitation			
Collecte de fonds			
Donateurs permanents	4.1.1	3'021'478	2'848'446
Dons issus de collectes	4.1.3	10'568'915	10'810'592
Opérations de collecte de dons		1'764'936	1'569'147
Dons pour l'aide d'urgence	4.1.2	3'792'321	1'943'964
Legs et héritages	4.1.4	1'899'609	1'286'514
Dons institutionnels	4.1.4	14'046'935	10'423'080
Total produits issus de la collecte de fonds		35'094'194	28'881'743
Autres recettes			
Cotisations des membres	4.1.5	1'596'619	914'912
Autres recettes	4.1.5	1'290'930	1'205'260
Total autres recettes		2'887'549	2'120'172
Total produits d'exploitation		37'981'743	31'001'915
Frais d'exploitation			
Achat de marchandises		0	-12'742
Charges directes des programmes 4.2			
Programmes à l'étranger	4.2.1	-24'048'947	-19'092'701
Programmes en Suisse	4.2.2	-1'464'922	-1'793'095
Frais de personnel (programmes)	4.2.3	-759'052	-576'700
Monitoring des programmes	4.2.3	-258'385	-255'037
Total des charges directes des programmes		-26'531'306	-21'717'533
Frais d'infrastructure 4.3			
Frais de personnel		-2'917'147	-2'761'819
Frais de voyage et de représentation		-137'186	-102'622
Travail accompli par des tiers		-384'852	-233'941
Locaux		-277'113	-284'561
Frais d'entretien, de réparation et d'assurance		-31'276	-28'030
Frais administratifs		-699'219	-697'432
Collecte de dons		-5'308'835	-4'435'759
Relations publiques	4.3.1	-739'917	-725'645
Prestations de services	4.3.1	-191'423	-103'279
Autres dépenses		-16'076	-13'532
Amortissements		-22'697	-52'012
Total frais d'infrastructure		-10'725'741	-9'438'632
Résultat d'exploitation		724'696	-166'992

		2017	2016
		CHF	CHF
Résultat financier	4.4		
Produits financiers réalisés		127'549	124'212
Produits financiers non réalisés		71'523	26'633
Charges financières		-281'713	-194'040
Total résultat financier		-82'641	-43'195
Résultat avant mouvement de fonds et de capitaux		642'055	-210'187
Fonds affectés			
Attribution aux fonds affectés	3.10	-284'588	-168'122
Utilisation des fonds affectés	3.10	8'276	128'011
Total fonds affectés		-276'312	-40'111
Capital libre (général)			
Dissolution du capital libre (général)	3.11	4'490	15'083
Total capital libre (général)		4'490	15'083
Capital lié (désigné) général			
Dissolution du capital lié (désigné) général	3.12	0	200'000
Total capital lié (désigné) général		0	200'000
Résultat après mouvement de fonds et de capitaux		370'234	-35'215

Tableau de flux trésorerie

	2017	2016
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice avant mouvement des fonds et des capitaux	+642'055	-210'187
Amortissements d'immobilisations	+26'218	+56'464
Pertes (+)/gains (-) sur immobilisations financières	+65'383	+29'970
Diminution (+)/Augmentation (-) créances résultant de livraisons et de prestations	+109'422	-124'528
Diminution (+)/Augmentation (-) autres créances	-46'831	-107'920
Diminution (+)/Augmentation (-) stocks	-12'697	+800
Diminution (+)/Augmentation (-) comptes de régularisation actif	+934'633	-73'694
Augmentation (+)/Diminution (-) dettes provenant de livraisons et de prestations	-1'004'499	+1'146'142
Augmentation (+)/Diminution (-) dettes «Programmes à l'étranger»	+538'076	-930'614
Augmentation (+)/Diminution (-) autres dettes à court terme	+24'299	+14'314
Augmentation (+)/Diminution (-) comptes de régularisation passif	+301'734	-208'996
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	+1'577'793	-408'249
Investissements en immobilisations	-15'136	-14'041
Investissements en immobilisations financières	-356'125	-1'828'313
Désinvestissements en immobilisations financières	+380'530	+2'100'000
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	+9'269	+257'646
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Variation des disponibilités		
Existant initial disponibilités au 01.01.	+13'807'115	+13'957'718
Existant final disponibilités au 31.12.	+15'394'177	+13'807'115
Variation des disponibilités	+1'587'062	-150'603

Commentaires relatifs aux comptes annuels 2017

Les présents commentaires font partie des comptes annuels 2017 du Comité suisse pour l'UNICEF. Ces derniers incluent le bilan annuel et le compte d'exploitation détaillé 2017. Le rapport annuel de l'UNICEF 2017 pourra être téléchargé dès la mi-juin 2018 sur

<https://www.unicef.ch/de/ueber-unicef/transparenz>

1 Remarques générales

1.1 Comité suisse pour l'UNICEF

Le Comité suisse pour l'UNICEF représente en Suisse l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, dans toutes les questions qui concernent l'enfant et l'organisation. Le comité veille à entretenir de bons contacts avec la population suisse et l'informe sur la situation des enfants dans le monde et en Suisse. Le Comité mobilise la société civile, les milieux économiques et politiques afin de soutenir les programmes de développement en faveur des enfants les plus démunis et de récolter des dons pour améliorer leurs conditions de vie.

Le travail du Comité suisse pour l'UNICEF se fonde sur la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable, la planification stratégique de l'UNICEF 2018 – 2022 et l'agenda de l'équité de l'UNICEF.

Le Comité suisse pour l'UNICEF a été créé en 1959 et son siège est à Zurich. Le Comité s'engage à travailler dans les programmes, les projets et l'administration de la manière la plus efficace et performante possible. Le Comité remet aux pays concernés dans un délai de 18 mois les fonds récoltés pour la réalisation des programmes prévus. Les dons recueillis pour les programmes d'aide d'urgence sont transmis immédiatement.

2 Principes concernant la présentation des comptes

2.1 Principes de base

Les comptes annuels du Comité suisse pour l'UNICEF sont établis avec date de clôture du bilan au 31 décembre dans le respect du Code des obligations et des normes relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP FER 21. Les comptes

annuels offrent une image de l'état de la fortune, des finances et des recettes conforme à la réalité (true and fair view).

2.2 Bases d'évaluation

Pour les comptes annuels, on applique le principe du coût d'acquisition ou de fabrication (historical cost). Ce dernier suit le principe d'évaluation distincte des actifs et des passifs. Les principes d'évaluation essentiels sont présentés dans les commentaires relatifs aux différentes positions du bilan.

2.3 Dérogation au principe de continuité

La structure du produit d'exploitation du Comité suisse pour l'UNICEF a été modifiée au cours de l'exercice. La présentation correspond maintenant à la répartition interne de l'origine des dons. Afin de permettre de comparer les périodes présentées, les données de l'exercice précédent ont été ajustées à la nouvelle répartition. La répartition des valeurs de l'exercice précédent présentées dans les comptes annuels 2017 ne peut pas être comparée aux comptes annuels de l'exercice précédent. L'évaluation des valeurs de l'exercice précédent est inchangée.

3 Bilan

Commentaires concernant les actifs

3.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les montants en caisse, les avoirs sur les comptes postaux et bancaires. Elles sont évaluées à la valeur nominale. La conversion des liquidités opérationnelles en monnaies étrangères a été effectuée comme suit le jour de l'établissement du bilan:

	2017	2016
CHF/EUR	1.16928	1.07364
CHF/USD	0.97605	1.01887

Les montants qui n'ont pas encore été versés aux programmes de l'UNICEF sont spécifiés comme «dettes programmes à l'étranger» (chiffre 3.8) et sont transmis à l'UNICEF au plus tard jusqu'au 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, en faveur des programmes réalisés au profit des enfants. C'est la raison pour laquelle les liquidités sont importantes le jour de l'établissement du bilan.

3.2 Créances résultant de livraisons et de prestations

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale. Pour les créances, on a procédé à un réajustement de valeur forfaitaire de deux pour cent fondé sur des valeurs empiriques, en raison des risques d'insolvabilité. Les réajustements de valeurs des avoirs vulnérables sont effectués de manière distincte pour couvrir un risque de défaillance concret. Durant l'exercice 2017, il n'y a pas d'avoirs vulnérables.

Les créances élevées envers des tiers au cours de l'exercice 2016 résultent des dons par cartes de crédits, suite à l'appel du 20 décembre 2016 pour l'aide d'urgence apportée aux enfants d'Alep. En 2017, le rythme des appels aux dons a été modifié; c'est pourquoi les créances envers des tiers avaient beaucoup diminué le jour de l'établissement du bilan.

(en CHF)	2017	2016
Créances envers des tiers	90'414	202'113
Réajustements de valeurs	-1'764	-4'042
Total	88'650	198'071

3.3 Autres créances

Les autres créances sont indiquées selon la valeur nominale, après déduction des réajustements de valeurs nécessaires.

Le Comité suisse pour l'UNICEF a procédé au 31.12.2017 à un changement de caisse de retraite. L'assurance tous risques a été maintenue. Le paiement anticipé de 565'492 francs effectué au cours de l'exercice 2016 a été supprimé; de ce fait, les créances ont reculé. L'impôt anticipé réclamé en retour n'a pas été réglé.

(en CHF)	2017	2016
Impôt anticipé	155'025	119'981
Paiements anticipés prévoyance professionnelle	27'795	565'492
Créances diverses	68'282	58'612
Total	251'102	744'085

3.4 Stocks

Les stocks sont inscrits au bilan dans les coûts d'acquisition ou de fabrication.

On procède à un réajustement de valeur si la valeur nette du marché réalisable est plus faible que la valeur d'inventaire calculée selon les méthodes décrites plus haut (principe de la valeur minimale).

3.5 Compte de régularisation actif

Le bilan est établi à la valeur nominale. En 2017, les «Recettes non encore comptabilisées» ont pu être fortement réduites grâce à une surveillance active des prestations fournies au moyen d'une facturation rapide.

(en CHF)	2017	2016
Dépenses payées à l'avance	158'381	183'989
Recettes non encore comptabilisées	58'055	417'948
Total compte de régularisation actif	216'436	601'937

3.6 Placements

(en CHF)	2017	2016
Obligations Suisse	8'547'233	8'637'021
Total titres (papiers-valeurs)	8'547'233	8'637'021
Prêt	400'000	400'000
Total placements	8'947'233	9'037'021

En vertu des directives du Comité suisse pour l'UNICEF du 23.07.2015 concernant les placements, les titres (papiers-valeurs) sont évalués selon les valeurs d'acquisition ou, si elles sont plus faibles, selon les valeurs du marché et sont inscrits sous l'actif immobilisé.

La valeur du marché des titres (papiers-valeurs) au 31 décembre 2017, date du bilan, atteint 8'576'236 francs.

Le Comité suisse pour l'UNICEF a confié en 2014 à la fondation d'utilité publique GAD la vente et la distribution des cartes de vœux de l'UNICEF et a mis à disposition de la fondation un prêt de 400'000 francs afin de garantir la mise en place de capacités de livraison sans faille.

(en CHF)	Mobilier		Equipement informatique/Software		Terrain	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Valeur d'acquisition au 01.01.						
Etat au 01.01	382'437	381'162	1'344'525	1'331'758	450'000	450'000
Entrées	0	1'275	15'136	12'766	0	0
Sorties	0	0	160'778	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	382'437	382'437	1'198'883	1'344'525	450'000	450'000
Amortissements						
Etat au 01.01.	286'986	259'732	1'291'312	1'262'103	0	0
Sorties	0	0	160'778	0	0	0
Amortissements	12'220	27'255	13'998	29'209	0	0
Amortissements cumulés	299'206	286'986	1'144'532	1'291'312	0	0
Valeur comptable nette 01.01.	95'451	121'430	53'213	69'654	450'000	450'000
Valeur comptable nette 31.12.	83'231	95'451	54'351	53'213	450'000	450'000

3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent du matériel d'exploitation et de bureau et incluent l'équipement informatique.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan selon la valeur d'acquisition ou le coût de fabrication, après déduction des amortissements nécessaires. Chose nouvelle, le matériel sujet à l'usure est amorti de manière linéaire sur la base de la durée d'utilisation habituelle dans une entreprise. La méthodologie concernant les amortissements correspond ainsi aux standards de Swiss GAAP FER.

Les biens immatériels acquis (Software) sont comptabilisés selon les coûts d'acquisition et amortis conformément à ce qui est prévu.

Les entrées concernent des acquisitions de remplacement dans l'équipement informatique et d'autres biens à longue durée de vie. Ils atteignent 15'136 francs durant l'exercice. La limite de comptabilisation s'élève à 1'000 francs.

Le Comité suisse pour l'UNICEF dispose d'une parcelle de terrain non construite de 1'307 mètres carrés dans la commune de Magadino/TI qui lui a été offerte en cadeau. La valeur inscrite au bilan se fonde sur une estimation de la valeur vénale du 5 septembre 2013. La valeur vénale du terrain est réexaminée tous les cinq ans.

Commentaires passif

3.8 Dettes à court terme Programmes à l'étranger

(en CHF)	2017	2016
Dettes programmes à l'étranger	12'769'338	12'231'263

Cette position comprend les dons non encore transmis à l'UNICEF pour la réalisation des projets et des programmes dans les pays concernés. Ces moyens financiers se composent de dons d'origine privée et institutionnelle.

Le Comité suisse pour l'UNICEF utilise ces moyens financiers conformément au vœu des donateurs. A intervalles réguliers, des rapports renseignent sur l'état des projets et des programmes financés, les progrès réalisés et les difficultés rencontrées. Après la clôture du programme, le Comité suisse pour l'UNICEF reçoit un rapport complet qui inclut des comptes détaillés. Des représentantes et des représentants du Comité suisse pour l'UNICEF se rendent en outre régulièrement sur place pour visiter les programmes, vérifier leur efficacité, leur portée et leur adéquation avec les buts des donateurs.

3.9 Compte de régularisation passif

La position «Compte de régularisation passif» comprend les dépenses suivantes:

(en CHF)	2017	2016
Passifs transitoires – frais de personnel	243'501	71'695
Passifs transitoires – autres	475'671	295'744
Recettes anticipées	0	50'000
Total	719'172	417'439

La position «Passifs transitoires – frais de personnel» comprend les vacances et les heures de travail supplémentaires fournies par le personnel au cours de l'exercice. Le montant plus élevé par rapport à 2016 inclut des gratifications à remettre à titre facultatif.

L'augmentation des «passifs transitoires – autres» s'explique par des factures impayées pour des mesures visant à générer des dons et des activités de communication au cours des derniers mois de l'exercice.

3.10 Fonds avec affectation limitée

Le Comité suisse pour l'UNICEF dispose de plusieurs fonds dont l'affectation est limitée, qui concernent la réalisation des programmes dans les pays en développement et en Suisse.

(en CHF)	2017	2016
Fonds mutilations génitales féminines (MGF) Suisse	566'928	575'205
Fonds droits de l'enfant Suisse	279'357	279'357
Fonds d'études	280'372	178'006
Fonds VIH/sida	173'526	173'526
Fonds aide d'urgence	200'388	38'166
Fonds Knowledge-Exchange-Teacher-Training	42'757	22'757
Total	1'543'328	1'267'017

■ Le fonds «mutilations génitales féminines Suisse» permet de financer des mesures pour la mise en œuvre du programme national contre les mutilations génitales féminines.

■ Le fonds «droits de l'enfant Suisse» réunit des dons affectés spécifiquement à des activités en lien avec les droits de l'enfant.

■ Le fonds «études» vise à financer des travaux scientifiques servant de base théorique à la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant (CDE) en Suisse.

■ Le fonds «VIH/sida» est destiné à financer des activités pour endiguer le VIH/sida dans les pays en développement.

■ Le fonds «aide d'urgence» réunit des moyens financiers destinés aux programmes d'urgence dans les régions frappées par des crises et des catastrophes.

■ Le fonds «Knowledge-Exchange-Teacher-Training» est alimenté par des moyens financiers qui peuvent être utilisés pour permettre des échanges entre les étudiants/étudiantes de Suisse et du Malawi qui se destinent à l'enseignement.

3.11 Capital libre généré

Le capital libre généré est disponible pour les projets et les programmes réalisés en Suisse et à l'étranger; il sert aussi à garantir le fonctionnement de l'organisation en Suisse.

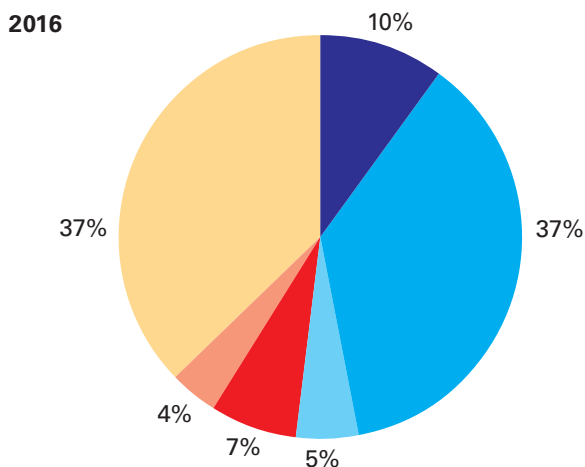
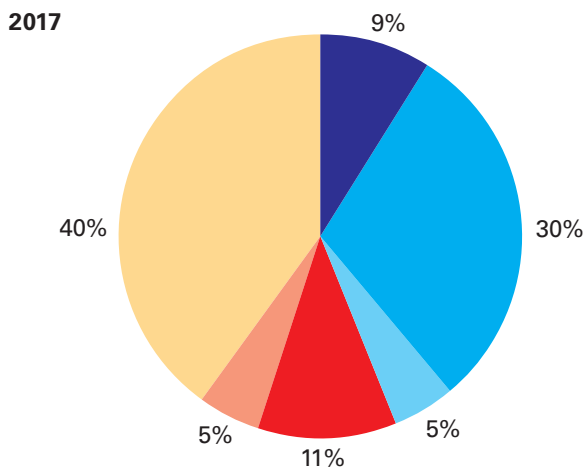
3.12 Capital lié (désigné) généré

Les années où les recettes sont en recul, ces fonds permettent de garantir le respect des engagements envers les pays où se déroulent les programmes.

(en CHF)	2017	2016
Droits de l'enfant	650'000	650'000
Communication concernant le développement	892'803	892'803
Violence faite aux filles	900'000	900'000
Survie des enfants	1'000'000	1'000'000
Aide d'urgence	950'000	950'000
Bien-être & développement de la petite enfance	749'282	749'282
Informatique	500'000	500'000
Réserve pour les fluctuations de valeur des titres	427'362	431'851
Total	6'069'447	6'073'936

Les directives du Comité suisse pour l'UNICEF régissant les placements obligent l'organisation à constituer une réserve pour les fluctuations de valeur des titres: dix pour cent sur les actions et cinq pour cent sur les obligations. Elle s'élève à 427'362 francs pour l'exercice 2017.

Le résultat de la collecte de fonds se présente comme suit:



- Donateurs permanents
- Dons issus de collectes
- Activités de collecte de dons
- Dons pour l'aide d'urgence
- Legs et héritages
- Dons institutionnels

4 Compte d'exploitation

4.1 Recettes issues de la collecte de fonds

Durant l'exercice 2017, le produit d'exploitation enregistre une hausse et atteint 37'981'743 francs; il est ainsi de 7.0 millions de francs supérieur au produit d'exploitation de l'année précédente. Les recettes provenant des dons augmentent nettement, passant de 28.8 millions de francs à tout juste 35.1 millions de francs. La raison principale de cette augmentation s'explique par la hausse des recettes provenant de fondations et des appels à soutenir l'aide d'urgence.

Les recettes provenant des dons incluent les dons en nature à hauteur de 221'400 francs. Les prestations en nature sont prises en compte dans les différentes positions.

4.1.1 Donateurs permanents

Les recettes générées par les parrainages de projets et les dons recueillis grâce aux Parents du monde s'élevaient en 2017 à 3'021'478 francs, tandis qu'ils atteignaient 2'848'446 francs l'année précédente. Les dons réguliers des parrains/marraines de projets et des Parents du monde constituent un pilier essentiel de l'activité du Comité suisse pour l'UNICEF en matière de collecte de fonds. Ils permettent d'assurer une aide continue et de planifier les programmes en anticipant.

4.1.2 Dons destinés à l'aide d'urgence

Atteignant 3'792'321 francs, les recettes issues des dons en faveur de l'aide d'urgence représentaient elles aussi une part importante des recettes totales de 2017. Les appels à soutenir les enfants gravement sous-alimentés dans les pays d'Afrique subsaharienne, les enfants réfugiés Rohingyas au Bangladesh ainsi que les enfants syriens qui souffrent de la guerre depuis plus de huit ans ont reçu un fort soutien de la part de la population suisse.

4.1.3 Collectes de fonds pour les programmes

S'élevant à 10'568'915 francs alors qu'ils atteignaient 10'810'592 francs l'année précédente, les appels aux dons ont contribué à soutenir différents programmes à Madagascar, à garantir l'enregistrement des naissances, à combattre la malnutrition et à mettre en œuvre diverses mesures visant à protéger les enfants.

4.1.4 Dons institutionnels

Fondations

Le développement continu d'une collaboration fructueuse et professionnelle avec différentes fondations a des effets positifs pour la réalisation des programmes en faveur des enfants démunis, avant tout en Roumanie, en Inde, à Madagascar, au Malawi, au Bangladesh, aux Philippines, au Népal et en Ethiopie. Les recettes s'élevaient à 9'438'246 francs pour cet exercice, alors qu'elles atteignaient 3'990'779 francs l'année précédente.

Legs et héritages

Les recettes provenant de legs et d'héritages se sont élevées à 1'899'609 francs en 2017, tandis qu'elles atteignaient 1'286'514 francs en 2016.

Entreprises

Les recettes résultant de la collaboration avec des entreprises présentent un recul de 10.7 pour cent par rapport à l'exercice précédent et contribuent à hauteur de 3'875'365 francs au résultat de 2017.

Ceci s'explique en particulier par le fait que les recettes provenant du partenariat avec le Kiwanis n'ont pas encore pu être compensées, car la conclusion de nouveaux partenariats nécessite beaucoup de temps et que les résultats ne peuvent être visibles que l'année suivante.

4.1.5 Autres recettes

Cotisations des membres

Pour la réalisation des programmes et le travail de l'organisation en Suisse, 1'596'619 francs ont été versés en 2017 au Comité suisse pour l'UNICEF sous forme de cotisations. Ce montant dépasse de 0.6 millions de francs la somme enregistrée durant l'exercice précédent. Au 31.12.2017, le Comité suisse pour l'UNICEF compte 24'820 membres.

Autres recettes

Les autres recettes se composent des montants perçus pour des prestations fournies: la certification des Communes Amies des Enfants, des Hôpitaux Amis des Bébés ainsi que les activités au profit d'espaces adaptés aux enfants.

4.2 Dépenses occasionnées par les programmes

4.2.1 Programmes à l'étranger

Au cours de l'exercice 2017, le Comité suisse pour l'UNICEF a mis à disposition pour la réalisation des activités dans le

cadre du déroulement des programmes dans différents pays 14'880'218 francs affectés à des programmes précis et 9'168'729 francs sans affectation précise. Les dons sans affectation précise sont transmis à l'UNICEF avec l'exigence de les utiliser pour les programmes urgents de l'UNICEF afin d'apporter une aide efficace aux enfants les plus démunis.

4.2.2 Programmes en Suisse

Il s'agit des moyens financiers mis à disposition par le Comité suisse pour l'UNICEF pour les programmes réalisés en Suisse

4.2.3 Frais de personnel «Programmes»

Sous cette position, il est fait état des frais de personnel occasionnés par le travail dans le cadre des programmes réalisés en Suisse.

4.2.4 Monitoring des programmes

Les représentantes et les représentants du Comité suisse pour l'UNICEF vérifient régulièrement l'efficacité de l'utilisation des fonds dans les pays en développement, de manière à assurer la transparence et à générer la confiance quant à l'affectation correcte des dons. Ils rendent compte en outre à intervalles réguliers aux donateurs et donatrices des résultats obtenus et des difficultés rencontrées, de manière à garantir une information transparente. Les moyens financiers utilisés à cet effet sont inclus sous cette position.

4.3 Dépenses concernant les structures

4.3.1 Relations publiques et prestations de services

Durant l'exercice 2017, le Comité suisse pour l'UNICEF a consacré 931'340 francs aux relations publiques et aux prestations de services. Le Comité remplit ainsi son mandat conformément aux statuts, à savoir informer la population de manière détaillée sur les visées et les programmes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et, par ailleurs, la sensibiliser et l'appeler à apporter son soutien.

Les charges administratives (y compris les frais de personnel) s'élèvent à 1'661'877 francs pour l'exercice 2017. Les dépenses occasionnées par les collectes de dons, les activités et les mesures relatives aux dons (y compris les frais de personnel) atteignent 7'263'323 francs.

Les dépenses résultent du compte d'exploitation. L'augmentation très nette des dépenses s'explique principalement par l'extension du programme pour trouver de nouveaux Parents du monde par le biais de publicité dans la rue et de marketing

téléphonique. La publicité dans la rue est, pour l'heure, la voie la plus fructueuse pour trouver de nouveaux Parents du monde.

4.4 Résultat financier

Le Comité suisse pour l'UNICEF reçoit souvent des dons en monnaies étrangères, en particulier en dollars états-uniens (USD) et en euros (EUR). Afin d'éviter les pertes, le règlement des finances prévoit d'allouer ces montants dans les meilleurs délais aux programmes dans les pays respectifs. Au 31.12.2017, le Comité suisse pour l'UNICEF disposait d'un montant en monnaies étrangères d'une valeur de 1'841'902 francs. La somme importante en monnaies étrangères s'explique par deux dons substantiels en euros et en dollars états-uniens datant du 15 et du 19 décembre 2017.

Les directives concernant les placements du Comité suisse pour l'UNICEF définissent les standards à appliquer pour la gestion des titres (papiers-valeurs) et se fondent sur les normes de la société internationale de rating Moody's. La modification du classement de certaines obligations a conduit à l'ajustement du portefeuille des titres du Comité suisse pour l'UNICEF. Cet ajustement a entraîné une perte réalisée de 56'870 francs.

5 Autres données

5.1 Dédommagement des organes directeurs

Les délégués du Comité suisse pour l'UNICEF et les membres du comité et des commissions travaillent bénévolement sans rémunération. Les dépenses effectives peuvent être remboursées.

Durant l'exercice, le comité et les commissions ont eu au total 16 séances. Les délégués du Comité suisse pour l'UNICEF se sont réunis dans le cadre de 3 séances.

Les dépenses effectives concernant le travail dans les commissions ainsi que les salaires et les dépenses effectives de la direction s'élevaient au total à 254'757 francs durant l'exercice 2017, tandis qu'ils atteignaient 240'539 francs en 2016. Le rapport entre le salaire le plus élevé et le plus bas est de 1:3.9.

5.2 Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs et collaboratrices du Comité suisse pour l'UNICEF sont assurés contre les effets économiques de la

vieillesse, de la mort et de l'invalidité. Il s'agit d'un système de caisse de retraite basé sur des contributions dont s'acquittent les employés/les employées et l'employeur. Les contributions de l'employeur s'élevaient à 346'015 francs durant l'exercice 2017, tandis qu'elles atteignaient 303'182 francs en 2016. Le Comité suisse pour l'UNICEF a conclu une assurance tous risques. En cas de couverture insuffisante, il n'y a aucun risque pour l'employeur.

Le Comité suisse pour l'UNICEF est tenu de vérifier à intervalles réguliers les prestations de la caisse de retraite choisie et de procéder au besoin à des modifications. Une telle évaluation a eu lieu en 2017. En raison des résultats, le Comité suisse pour l'UNICEF a décidé de changer de caisse de retraite.

5.3 Prestations gratuites

Durant l'exercice 2017, le Comité suisse pour l'UNICEF a reçu une prestation gratuite de 221'400 francs pour le transport aérien de biens humanitaires à destination du Soudan du Sud. Par ailleurs, le Comité suisse pour l'UNICEF a pu bénéficier des rabais courants dans la branche pour les organisations non gouvernementales.

5.4 Présentation de l'évaluation des risques

Chaque année, une évaluation des objectifs stratégiques ainsi que des chances, des risques et des difficultés qui leur sont associés est effectuée dans le cadre de la planification. Les résultats sont présentés à intervalles réguliers aux délégués et au comité de l'UNICEF. Des mesures sont définies et appliquées pour diminuer les risques.

5.5 Evénements particuliers survenus après la date du bilan

Après la date du bilan, aucun événement essentiel pouvant influencer les comptes de 2017 n'a été identifié.

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée des délégués du Comité Suisse pour l'UNICEF, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Suisse pour l'UNICEF, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

Responsabilité du comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon les dispositions de Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Rene Rausenberger
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Simone Allgäuer

Zürich, le 22 mars 2018

Le Comité suisse pour l'UNICEF au 31 décembre 2017

Mandat

Le Comité suisse pour l'UNICEF représente en Suisse les intérêts de l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. L'engagement et le travail de l'UNICEF et du Comité suisse pour l'UNICEF se fondent sur les principes de la tolérance, de la compréhension mutuelle, de la solidarité et de la paix entre les peuples. L'UNICEF et le Comité suisse pour l'UNICEF s'opposent donc à toutes les formes de discrimination.

Ce sont la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE/CRC)¹, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)², l'agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable et le plan d'action de l'UNICEF qui servent de cadre de référence et de base au travail de l'UNICEF en Suisse.

Buts et fins

Le Comité suisse pour l'UNICEF a été créé en 1959; c'est une association dont le siège est à Zurich. Le Comité suisse pour l'UNICEF a pour but de récolter des fonds pour soutenir les programmes et les projets réalisés dans le monde, de défendre la cause de l'enfant tout autour du globe – en Suisse aussi – et d'informer la population du travail accompli à l'échelon international et national.

L'organisation

L'assemblée des délégués est l'organe suprême. C'est elle qui est chargée de la direction stratégique et normative. Ses tâches comprennent en particulier le travail stratégique relativement à l'activité de l'UNICEF en Suisse, les questions statutaires telles que l'adoption des comptes annuels, du rapport d'activité ainsi que, au besoin, la modification des statuts. L'assemblée des délégués est également chargée de définir les processus organisationnels. Dans ce cadre, elle a la compétence d'adopter des directives et des règlements.

L'assemblée des délégués élit parmi ses membres le comité du Comité suisse pour l'UNICEF, la présidente ou le président, les présidents et les présidentes des commissions ainsi que

leurs membres. Le comité est chargé de préparer les affaires à traiter par l'assemblée des délégués et surveille l'exécution des décisions.

Les délégués sont élus pour quatre ans. En principe, une réélection est possible deux fois.

Les délégués du Comité suisse pour l'UNICEF travaillent bénévolement et sans rémunération; leurs frais effectifs leur sont remboursés.

Organes du Comité suisse pour l'UNICEF

Président

Hans Künzle, Zurich

Délégués

Werner Augsburg, Düringen	élu en 2016
Nathaly Bachmann, Gerzensee	élue en 2016
Nihat Bakimci, Frenkendorf	élu en 2015
Anat Bar-Gera, Erlenbach	élue en 2011
Marina Bartetzko, Bollingen	élue en 2015
Prof. Mario Bianchetti, Massagno	élu en 2015
Philippe Blum, Bâle	élu en 2016
Nathalie Bourquenoud, Fribourg	élue en 2015
Corina Casanova, Tarasp	élue en 2016
Nadja Ceregato Vincenz, Niederteufen	élue en 2016
Nadia Dresti, Solduno	élue en 2015
Arlette-Elsa Emch, La Neuveville	élue en 2016
Sandro Foiada, Contone	élu en 2014
Alex Frei, Biel-Benken	élu en 2016
Claudia Grassi, Bellevue	élue en 2016
Ingrid Kissling-Näf, Berne	élue en 2015
Hans Künzle, Zurich	élu en 2010
Georges Martin, Berne	élu en 2016
Barbara Messmer, Zumikon	élue en 2015
Bertold Müller, Zurich	élu en 2016
Thomas Nauer, Küssnacht	élu en 2012
Stefan Nünlist, Olten	élu en 2016
Daniel Piazza, Malters	élu en 2016
François Rohner, Münsingen	élu en 2008
Prof. Isabelle Romy, Zurich	élue en 2015
Stefan Schönbeck, Buonas	élu en 2014
Markus Seitz, Wittenbach	élu en 2016
Klaus Tschüscher, Ruggell	élu en 2015
Esther von Ziegler, Rapperswil	élue en 2016

¹ CCRC: Convention on the Rights of the Child

² CEDAW: Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women

Membres du comité

Hans Künzle (présidence)
Anat Bar-Gera
Stefan Schönbeck
Sandro Foiada
Klaus Tschütscher

Membres de la commission des finances

Klaus Tschütscher (présidence)
Philippe Blum
Barbara Messmer
Thomas Nauer
Markus Seitz

Membres de la commission de collecte de fonds

Anat Bar-Gera (présidence)
Nathalie Bourquenoud
Nadia Dresti
Prof. Isabelle Romy
Stefan Nünlist

Membres de la commission électorale

Sandro Foiada (présidence)
Corina Casanova
Arlette-Elsa Emch
Claudia Grassi

Liens avec d'autres organisations

Elsbeth Müller, directrice générale, est membre du conseil de fondation de la Fondation Botnar.

Service de révision des comptes

La révision des comptes est effectuée par l'agence PricewaterhouseCoopers SA dont le siège est à Zurich.

Secrétariat général

Le siège du secrétariat général est à Zurich. Le secrétariat général est chargé de mettre en œuvre au niveau opérationnel les stratégies et les axes prioritaires adoptés par l'assemblée des délégués.

Le Comité suisse pour l'UNICEF est certifié depuis le 29 septembre 2005 selon la norme ISO-9001 et se fait auditer à intervalles réguliers. L'Association suisse pour systèmes de qualité et de management (SQS) a effectué le 14.8.2017 un audit de contrôle et a confirmé la certification. Le certificat ISO s'applique à l'ensemble de l'organisation et lui reconnaît une grande exigence de qualité. Il atteste aussi que l'ensemble des opérations, à savoir la collecte de fonds au profit des projets de l'UNICEF, la gestion des dons, le travail d'information et de communication ou la vente sont conçus de manière efficace et transparente. Le Comité suisse pour l'UNICEF s'est doté par ailleurs d'un système de contrôle interne (SCI). Le 8.12.2017, son fonctionnement a été vérifié par l'agence PricewaterhouseCoopers SA. Les procédures sont parfaitement appliquées. La direction, les responsables ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices respectent, dans leur travail, les consignes fixées.

Direction

Elsbeth Müller, directrice générale

Responsables des départements et services, membres de la direction

Remo Meier, directeur général suppléant, opérations
Elisabeth Karagiannis, communication
Katja Leschnikowski, collecte de fonds publique

Secrétariat de la directrice générale

Manuela Mächler

Collaborateurs et collaboratrices

Nombre de collaborateurs et collaboratrices: 40
Nombre de postes à temps complet: 33.85

Adresse

Comité suisse pour l'UNICEF
Pfungstweidstrasse 10, 8005 Zurich
Téléphone 044 317 22 66
Compte postal pour les dons: 80-7211-9
www.unicef.ch

Zurich, le 31 décembre 2017

